

DESTINATION « LE SRI LANKA GRAND TOUR »

Dates prévisionnelles du 18 au 29 Novembre 2026

Après avoir pris connaissance du programme joint et des tarifs, je soussigné(e) :

Participant 1 :

NOM : PRÉNOM :
Date de Naissance :
Téléphone : Portable :
Mail : Passeport N° Fournir à l'inscription

Participant 2 :

NOM : PRÉNOM :
Date de Naissance :
Téléphone : Portable :
Mail : Passeport N° Fournir à l'inscription
ADRESSE :
Code Postal : VILLE :

HEBERGEMENT

- 1 chambre grand lit 2 personnes
- 1 chambre 2 lits séparés (Nom de la personne avec qui vous partagez :

1 chambre individuelle avec supplément : + 390 €

(Selon disponibilités au moment de l'inscription et à confirmer par le voyageur)

NB : les chambres individuelles sont en nombre limité et elles sont attribuées par ordre d'inscription.

Prix du voyage par personne, en chambre double/twin, selon les bases suivantes :

Base 25/29 participants 2 390 €

Base 30/34 participants 2 360 €

Le tarif pourra être réajusté selon le nombre de participants définitif

ASSURANCES

- Duo Assurance Assistance rapatriement Annulation et
- Bagages : incluse dans le tarif

REGLEMENT ACOMPTE/SOLDE

Le 1^{er} chèque de 700 € par personne encaissé au 28 novembre 2025+ chambre individuelle (si souscrite)

Le 2^{ème} chèque de 600 € par personne encaissé au 5 mars 2026

Le 3^{ème} chèque de 590 € par personne encaissé au 5 juin 2026

Le 4^{ème} chèque de 500 € par personne encaissé au 5 septembre 2026

Prévoir de donner les 4 chèques à l'inscription

Par CHEQUE à l'ordre de l'O.R.P.A.C. avec votre bulletin d'inscription

PARTICULARITES A DECLARER (si besoin à nous détailler séparément, accompagné d'un certificat médical) :

- Régime alimentaire (précisez) _____
- Appareil médical (précisez Marque, Dimensions hauteur, largeur, longueur et Poids) :
Le document doit être rédigé en Anglais et en Français

Signatures :

Date :

OBLIGATION EN CAS D'ANNULATION DE VOYAGE

Vous devez OBLIGATOIREMENT annuler dès la survenance d'un problème médical vous atteignant ou atteignant un de vos proches, et qui pourrait, de suite ou ultérieurement empêcher votre départ.

Sous peine de déchéance, l'assuré ou ses ayants droit sont tenus de donner avis du sinistre simultanément à l'Assureur et à son agent de voyages dans les 5 jours à partir du moment où vous en avez connaissance, sauf cas fortuit ou de force majeure à justifier.

Si vous annulez tardivement, nous ne pourrions prendre en charge que les frais d'annulation exigibles à la date de la survenance de l'événement. La différence restera à votre charge.

Aucun remboursement ne peut intervenir si le client ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés, de même s'il ne peut présenter les documents de police exigés pour son voyage (passeport, visa, carte d'identité).

CONDITIONS D'ANNULATION OU MODIFICATION DU FAIT DU CLIENT

Conformément aux dispositions de l'article L.211-14 du Code du Tourisme, le Voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage ou du séjour, moyennant application des frais d'annulation visés ci-après. Toute demande d'annulation émanant du client devra être adressée à LA BOUTIQUE DES GROUPES par écrit. La date de réception de la demande d'annulation du client par l'agence d'inscription sera réputée être celle du jour ouvré ou du premier jour ouvré au cours duquel LA BOUTIQUE DES GROUPES aura eu connaissance de la demande d'annulation du client. Cette date sera alors retenue pour l'application du barème des frais d'annulation visés ci-après.

PÉRIODE ET FRAIS D'ANNULATION APPLIQUÉS SUR LE MONTANT TOTAL DU VOYAGE :

- Plus de 60 jours avant le départ, les sommes versées seront remboursées sous retenue de 20% de frais d'annulation par personne sur le montant total du voyage
- Entre 59 et 30 jours avant le départ 35% de frais d'annulation par personne
- Entre 29 et 15 jours avant le départ 50% de frais d'annulation par personne
- A moins de 15 jours avant le départ ou en cas de non-présentation le jour du départ 100%

Le montant des primes d'assurances souscrites ne sera pas remboursé au client ainsi que les éventuels frais de visa (incluant les coûts de visa, d'expédition des passeports et les frais de services) ou les frais de toutes autres formalités administratives acquittés auprès de LA BOUTIQUE DES GROUPES qui ne pourront être remboursés.

Toute annulation partielle modifiant l'équilibre économique global du contrat initial, il est expressément attiré l'attention des clients sur le fait que le prix individualisé des prestations convenues augmentera conformément aux stipulations visées dans le devis, l'offre précontractuelle et/ou le contrat de vente.

CGV/ Article 6. REVISION DE NOS PRIX

LA BOUTIQUE DES GROUPES se réserve le droit de réviser ses prix, à la hausse comme à la baisse, conformément aux dispositions de l'article L211- 12 du Code du Tourisme.

Les majorations de prix sont possibles uniquement si elles sont la conséquence directe d'une évolution :

(1°) Du prix du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie

(2°) Du niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers qui ne participe pas directement à l'exécution du contrat, y compris les taxes touristiques, les taxes d'atterrissage ou d'embarquement et de débarquement dans les ports et aéroports ;

(3°) Des taux de change en rapport avec le contrat.